



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de l'économie et de l'emploi DEE

Rue Joseph-Piller 13, 1701 Fribourg

T +41 26 305 24 00, F +41 26 305 24 09
www.fr.ch/dee



Banque Cantonale de Fribourg
Freiburger Kantonalbank

Communiqué de presse

Stratégie énergétique du canton de Fribourg - Mise en œuvre de la première étape

Le Conseil d'Etat présente la première étape de l'implémentation de la stratégie énergétique du canton de Fribourg. Les mesures prévues en 2010 touchent essentiellement le domaine des bâtiments pour lequel l'Etat est compétent. Ce seront près de 12 millions de francs qui seront alloués aux propriétaires fribourgeois pour les inciter à assainir leurs bâtiments, à valoriser les énergies renouvelables et à diminuer la consommation d'électricité. Une collaboration avec la Banque Cantonale de Fribourg (BCF), permettra d'augmenter encore l'attractivité des mesures proposées avec le lancement de l'Eco Hypothèque accordant un rabais sur les taux hypothécaires d'immeubles nouveaux ou rénovés répondant aux normes Minergie, CECB ou faisant partie du « Programme d'assainissement des bâtiments » de la Confédération et des cantons.

Le XXI^{ème} siècle sera « économe et innovant en matière d'énergie », ou ne sera pas ! C'est par cette citation détournée d'André Malraux que le Directeur de l'économie et de l'emploi, Beat Vonlanthen, annonce l'implémentation de la première étape de la stratégie énergétique volontariste du canton de Fribourg. Le ton est donné et l'objectif d'atteindre la « société à 4000 Watts » d'ici à l'horizon 2030 est affirmé. La stratégie définie par le canton vise en priorité la diminution de la consommation énergétique globale, puis la couverture d'une grande part de la consommation restante par des énergies renouvelables indigènes. En 2010, le Conseil d'Etat met en œuvre les mesures ne nécessitant pas une modification de la loi sur l'énergie. Elles concernent en particulier le Modèle de prescriptions énergétiques des cantons (MoPEC) 2008, ainsi que la mise en place de programmes d'encouragement favorisant prioritairement l'assainissement des bâtiments, mais également la valorisation des énergies renouvelables et la diminution de la consommation d'électricité.

Mesures d'encouragement

Depuis le 4 janvier 2010, la Confédération et les cantons ont lancé le Programme bâtiments visant l'assainissement énergétique des constructions du pays. Ce programme, dont les moyens de financement représentent 133 millions de francs par année sur une période de 10 ans, fait suite au programme de la Fondation de centime climatique qui s'est arrêté à la fin 2009. Afin de rendre encore plus attractive la mesure, et encourager les propriétaires fribourgeois à assainir leurs bâtiments, le Conseil d'Etat a décidé de compléter l'aide du Programme bâtiments. Des moyens supplémentaires sont alloués lors de travaux relatifs à des assainissements partiels ou complets tels que l'isolation ou le changement des fenêtres, l'isolation des façades ou d'éléments séparant des espaces chauffés contre des non chauffés. Des bonus supplémentaires allant de 5 à 15 francs par m², récompenseront les assainissements globaux selon qu'ils respectent les exigences du programme national, la certification Minergie ou Minergie-P.

La production d'énergie renouvelable est encouragée par des subventions pour les installations de chauffage au bois dès 15 kW (de 2500 à 4000 francs) en cas de substitution d'une énergie fossile, pour le remplacement des chauffages électriques par des pompes à chaleur air/eau et sol/eau (de 3000 à 9000 francs) et pour les installations solaires thermiques (forfait de 2000 francs jusqu'à 8 m² et majoration de 200 francs par m² dès 8 m²). Il est également prévu de soutenir les nouvelles constructions certifiées Minergie-P avec un montant maximum de 20000 francs par objet.

Soutien financier par la Confédération, l'Etat de Fribourg et la Banque Cantonale de Fribourg

En 2010, ces subventions seront financées par l'Etat de Fribourg à hauteur de 4,5 millions de francs, par la Confédération dans le cadre du programme national d'assainissement des bâtiments, environ 5 millions, et par des contributions globales fédérales d'un montant estimé à plus de 2 millions. Près de 12 millions de francs seront donc injectés dans l'économie fribourgeoise en 2010. Dès 2011, ces montants seront encore augmentés afin d'atteindre au total la somme annuelle de 17 millions de francs, conformément à ce que le Conseil d'Etat avait annoncé pour la mise en application de la stratégie énergétique.

La Banque Cantonale de Fribourg soutient le programme énergétique 2010. A cette occasion, elle lance un nouveau produit, l'Eco Hypothèque. Ainsi, pour toute nouvelle construction ou rénovation répondant à la certification Minergie, CECB ou faisant partie du « Programme Bâtiments », il est accordé un rabais de 0,5% sur le taux fixe cinq ans pour les premiers CHF 200'000.-. Ceci correspond à un rabais de CHF 5'000.- par objet. Par cette action, la BCF souligne l'importance qu'elle accorde aux questions d'économie d'énergie et de protection de l'environnement en général. Elle est d'ailleurs la première banque cantonale de Suisse à avoir obtenu le label Swiss Climate. Cette distinction est attribuée aux entreprises qui ont établi un bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre et s'engagent à appliquer la stratégie climatique mise en place.

L'Etat par son Service des transports et de l'énergie et d'autres services concernés ainsi que la Banque Cantonale de Fribourg seront présents à Energissima, le salon des énergies renouvelables et des technologies nouvelles qui se déroulera à Forum Fribourg, du 15 au 18 avril 2010. Des conseillers compétents seront à votre disposition.

Fribourg, le 14 avril 2010

Informations supplémentaires sur les programmes d'encouragement

—
www.fr.ch/ste

Informations supplémentaires sur l'Eco Hypothèque

—
www.bcf.ch

Contact

- > **Beat Vonlanthen**, Président du Conseil d'Etat, Directeur de l'économie et de l'emploi, 026 305 24 02, 079 300 48 62
> **Albert Michel**, Directeur général de la Banque Cantonale de Fribourg, 0848 223 223
> **Serge Boschung**, Chef de la section énergie, 026 305 28 41